

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_074 : TRANSPORTS / PÔLE MOBILITÉ AURILLAC - TARIFS DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DES PARKINGS GARE ET RELAIS

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Le Pôle Mobilités Aurillac a été mis en service de manière progressive à partir de juillet 2022.

Il est structuré autour d'une gare routière, de la gare SNCF, d'un parking-gare, d'un parking-relais et d'une voie verte.

Sa vocation est de proposer un espace intermodal qui permette de regrouper plusieurs services de mobilité : bus urbains, bus périurbains, cars régionaux, cars SNCF, boxes vélos sécurisés, voie verte et places de stationnement.

Certains services envisagés n'ont pas encore été mis en œuvre comme le covoiturage et l'autopartage. En revanche, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques a été réalisée en ce début d'année 2025.

Les parkings gare et relais ont ainsi été équipés de points de charge publics, répartis en fonction des principes d'usages des deux parkings concernés.

Le parking-gare compte 158 places de stationnement, 8 places ont été dédiées aux véhicules électriques avec l'installation de 3 bornes de charge rapide (22kW AC / 25kWDC) et 1 borne de charge plus lente (7kW AC/DC), une borne comptant 2 points de charge. Ce parking est gratuit et a la vocation de proposer des places pour un usage de 2 heures environ pour accéder aux commerces à proximité et notamment aux restaurants. C'est pourquoi les bornes de charge rapide ont été positionnées sur ce parking.

Le parking-relais compte 201 places de stationnement, 10 places ont été dédiées aux véhicules électriques avec l'installation de 5 bornes de charge de 7kW, soit 10 points de charge. Ce parking est gratuit et dédié aux utilisateurs de la navette centre-ville. Il a donc vocation à proposer des places à la demi-journée ou à la journée, c'est pourquoi les bornes de charge lente ont été positionnées sur ce parking.

Cet équipement est géré par l'Agglomération d'Aurillac qui a confié la supervision et la gestion des bornes à l'opérateur E-Totem. Cet opérateur assure l'échange avec l'utilisateur, la gestion des paiements et la maintenance des bornes.

L'objectif de ces points de charge est qu'ils soient accessibles à tous, à des prix attractifs. Les principes d'usage ainsi que les tarifs proposés en fonction des parkings sont détaillés en annexe.

La présente délibération a donc pour objet de fixer les tarifs applicables à partir du 1^{er} mai 2025 pour chacun des parkings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

57 pour

2 contre

2 abstentions

- de valider les tarifs d'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur les parkings du Pôle Mobilité Aurillac, applicables à partir du 1^{er} mai 2025, tels que décrits en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.